



# Grégory BLANC

Sénateur de Maine-et-Loire

## Invitation

Bonne Année 2024

Vous êtes cordialement invité

**Lundi 29 janvier 2024**

A partir de 18h30

**Salle sainte-Cécile**

(rue de la Mairie)

**Le Plessis-Grammoire**



## SOMMAIRE

- **Actualité parlementaire** Pages 2 à 6  
*Missions et Activité*  
*Finances PLF 2024*
- **Nos Territoires** Pages 7 à 11  
*Parole du territoire*  
*Autre regards - Paroles d'élus*  
*Région et département*
- **Restons en contact** Page 12  
*Équipe, adresse et contact*  
*Formations*

## « La démocratie exige du temps »

Pour vous informer, j'ai privilégié le papier et le texte. Prendre du temps pour construire du lien. Ce numéro est le fruit de cette volonté. Faites-le suivre auprès de vos équipes.

**Prendre le temps pour bien construire la loi** est justement ce qui manque au Parlement. Entre procédures d'urgence et 49-3 à répétition, le débat politique y est escamoté. A l'Assemblée Nationale (AN), les forces politiques ne parviennent plus à se parler, et si tel n'est pas le cas au Sénat, le mépris du Gouvernement aboutit à des textes hors-sol.

**La Loi de Finances, une triste illustration.** 3700 amendements examinés au Sénat en 20 jours (et nuits) - contre 40 prévu par la Constitution pour l'AN - pour le Budget 2024 contre 2600 l'an passé, 1300 il y a 5 ans... le 49-3 reporte TOUS les débats au Sénat. Bref, ça dysfonctionne !

Au final, le Gouvernement, en dehors de quelques dispositifs, a repris sa copie initiale, technocratique, à près de 80%. Si sur certains « grands débats » cela peut s'entendre, pas sur les autres, non débattus à l'AN et pourtant travaillés comme de la dentelle au Sénat, parfois votés à l'unanimité!

**La Loi est faite pour durer, car constitutionnellement construite dans le compromis.** Telle la loi de 1905 sur la laïcité ou encore les lois Neuwirth ou Veil. Jamais parfaites, mais souples, donc calibrées pour passer les âges. Aujourd'hui, faute de laisser le dialogue s'installer, les oppositions à l'AN comme le Gouvernement ne savent plus construire de lois qui durent. De toutes parts, nous sommes dans le règne du « coups politiques permanent ».

**La énième loi Immigration ouvre une crise de Régime.** Cette loi, qui ne règle rien des grands problèmes migratoires, ne fait pas exception : aucun compromis, ni au Sénat, ni l'AN. Comme les autres grands textes sur des sujets difficiles, mélangeant valeurs et visions de la société, il y eût besoin de temps pour poser le débat. La cavalerie gouvernementale, l'inconséquence de la Gauche, le jusqu'au boutisme de la Droite, ont de facto abouti au pire et à une grande première en France : la réunion d'une majorité unissant libéraux, conservateurs et Extrême Droite. Ayant perdu son équilibre, le Régime est désormais en crise.

**Construire des compromis solides exige du temps... et une autre façon de faire. C'est avec cette volonté que je vais prendre différentes initiatives dans les semaines qui viennent.**

Grégory Blanc

À Angers, le 29 décembre 2023

Élu divers gauche et aujourd'hui sans appartenance partisane, j'ai fait le choix de rejoindre le groupe Écologiste, Solidarité et Territoires au Sénat, composé de 16 sénateurs et sénatrices.

C'est un groupe marqué par la diversité des territoires, des parcours, des appartenances et des sensibilités. Un groupe large qui fait de la transition écologique la priorité des politiques publiques.

Concernant notre manière de travailler, la culture du compromis et du respect des idées de chacun prévaut, ce qui correspond à la manière dont nous avons mené collectivement notre campagne durant l'été 2023. Plus largement, cette manière de travailler correspond également à l'image que j'attendais du travail au sein du Sénat. Chacun est libre d'apporter son point de vue et de débattre en commission ou en séance publique. Chacun est respectueux des sensibilités des autres, ce qui permet d'enrichir le débat démocratique qui fait particulièrement défaut en ce moment dans notre société.

**Grégory Blanc**



## Membre de la commission des Finances



Mes collègues du groupe m'ont accordé leur confiance pour siéger au sein de la Commission des Finances. J'assurerai le suivi des dossiers relatifs aux collectivités territoriales pour mon groupe. Pour l'ensemble du Sénat, je suis chargé de la mission « Pouvoirs publics », c'est-à-dire du contrôle des budgets de l'Élysée, des assemblées parlementaires, de la Cour des Comptes et du Conseil Constitutionnel.

## Vice-Président de la délégation sénatoriale aux collectivités territoriales et à la décentralisation



J'ai réussi à intégrer la prestigieuse délégation aux collectivités territoriales, dont je suis devenu le Vice-Président, ce qui nous permettra de travailler sur tous les sujets liés à notre quotidien commun. Dès à présent, nous avons initié une démarche pour renforcer le statut de l' élu et être incisif dans les décisions annoncées sur les sujets de la fin de l'année par le Gouvernement.

## Groupes d'amitié



Il existe actuellement 81 groupes interparlementaires d'amitié liant le Sénat aux institutions politiques et parlementaires de 190 États. Instruments privilégiés de la coopération bilatérale entre les parlements, ces groupes sont devenus des acteurs de la diplomatie parlementaire. Je fais partie de 5 de ces groupes :

- Turquie (Vice-président du groupe)
- Roumanie
- Italie
- Slovénie
- Jordanie

## Les groupes d'études



Parmi les 26 groupes d'études qui permettent des rencontres et des échanges avec les acteurs concernés, j'ai choisi de participer aux suivants :

- industrie
- chasse et pêche
- vigne et vin



## Comment réussir et engager la transition environnementale ?

### Délégation aux collectivités TERRITORIALES



Les effets du dérèglement climatique, comme les inondations, le recul du trait de côte, les incendies, et les vagues de chaleur, sont omniprésents. Les élus locaux, en première ligne, doivent agir dans deux domaines complémentaires : l'atténuation, réduisant les émissions de gaz à effet de serre, et l'adaptation au climat actuel et futur. Cependant, la mise en œuvre est complexe, nécessitant la gestion des vulnérabilités, le lancement de projets environnementaux, et la conciliation des urgences quotidiennes avec les enjeux à long terme.

La délégation aux collectivités territoriales, avec mon collègue Guy Bennaroche, vient de sortir ce rapport pour donner la parole aux élus, soulignant l'importance de la formation pour réussir la transition environnementale.

**Retour sur les recommandations :**

#### 1. CONSTRUIRE UNE CAPACITÉ D'ACTION LOCALE

- Accompagner les collectivités pour renforcer le travail amont de diagnostic dans la prochaine génération de Contrats de relance et de transition écologique (CRTE).
- Mettre gratuitement à disposition des élus locaux un bouquet de données territorialisées sur les enjeux environnementaux.
- Documenter les compétences nécessaires dans les collectivités pour mener la transition.

#### 2. COMMENCER PAR DES PROJETS CONCRETS

- Valoriser l'adhésion des collectivités aux programmes de transition écologique.
- Mettre en place une feuille de route transversale de la transition environnementale des services déconcentrés de l'État.

#### 3. ÉVOLUER VERS UN ÉTAT STRATÈGE

- Faire des CRTE le support d'une programmation pluriannuelle des financements.

#### 4. APPELER À L'ÉVOLUTION DES PROCÉDURES BUDGÉTAIRES

- Engager une réflexion pour proposer des évolutions des règles budgétaires en faveur de la transition environnementale.
- Étudier l'extension des modalités de garantie des prêts pour des projets de transition écologique.

#### 5. RENFORCER L'INGÉNIERIE DE LA TRANSITION

- Réaliser un référentiel de l'accompagnement des transitions environnementales pour les services déconcentrés de l'État.

Ces recommandations appellent à une action locale ciblée et stratégique pour assurer la réussite de la transition environnementale des collectivités.

Lien vers le rapport : <https://www.senat.fr/rap/r23-087/r23-087-syn.pdf>



# Dossier Finances : ce qui change pour les collectivités

Au Sénat, l'absence de 49-3 nous a permis de traiter l'ensemble du PLF 2024 (Projet de loi de finances pour l'année 2024). Mais avec 3700 amendements (plus de 300% de plus en 6 ans), les débats normalement abordés préalablement à l'Assemblée se sont trouvés reportés au Sénat. Or, la Constitution accorde 40 jours d'examen aux députés contre 20 jours seulement à la Chambre Haute. De facto, cela engendre des imperfections, de l'inefficacité et des frustrations. Quand les débats n'ont pas lieu au Parlement, ils finissent par avoir lieu ailleurs, souvent de manière brutale.

Grégory Blanc

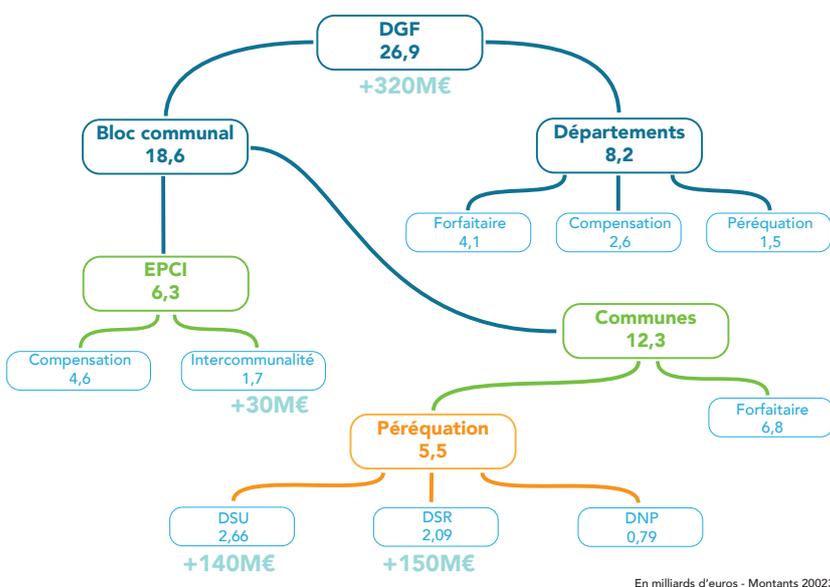
## Ce qui change pour les finances

### des collectivités en 2024

#### 1. Le projet de loi de finances (PLF 2024)

##### Une revalorisation de la DGF bien loin de l'inflation

Lors du Congrès des Maires, la Première Ministre a annoncé que le Gouvernement allait augmenter la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF). Bien loin d'une augmentation indexée sur l'inflation - comme attendu par les collectivités, nous noterons que la DGF doit augmenter de **320M€** en 2024, hausse qui devrait concerner **80% des communes**.



En milliards d'euros - Montants 20023

Source : DGCL 2023 et PLF 2024

##### La hausse globale de 320 M€ de DGF se répartit en trois pôles:

- 150 M€ sont attribués à la Dotation de Solidarité Rurale (DSR)
- 140 M€ sont attribués à la Dotation de Solidarité Urbaine (DSU)
- 30 M€ sont attribués à la Dotation d'Intercommunalité.

##### Les Zones France Revitalisation Rurale (ZFRR)

Le PLF 2024 introduit un nouveau zonage intitulé « France Ruralités Revitalisation » à partir du 1<sup>er</sup> juillet 2024. Il regroupera plusieurs dispositifs préexistants : les Bassins d'emploi à redynamiser (BER), les Zones de revitalisation rurale (ZRR) et les zones de revitalisation des commerces en milieu rural (ZORCOMIR). Les entreprises situées en ZFRR bénéficieront toujours d'une exonération d'impôts pour aider leur installation en milieu rural puis d'un dégrèvement progressif.

Concernant la hausse de la DSR, le Gouvernement laisse le soin au Comité des finances locales de fixer la répartition des 150M€.

Nous ne savons pas encore quelles communes rurales devront en bénéficier puisqu'il n'y a encore aucune répartition de ce montant entre la fraction péréquation, la fraction cible et la fraction bourg-centre. Cependant, cette hausse devrait être fléchée en priorité vers les zones France Revitalisation Rurale.

##### Un coup de pouce pour les Départements dont les finances virent au rouge

Les finances des départements se sont fortement dégradées en 2023. La Cour des Comptes a notamment estimé que leur épargne brute devrait baisser de 39% au niveau national pour cette année. L'Association des Départements de France a alerté le gouvernement sur l'effet ciseaux à venir : une hausse des dépenses sociales en parallèle d'une chute des recettes fiscales, dont les DMTO (frais de notaire).

Le Fonds de Sauvegarde des Départements, qui a été mis en place pour compenser la suppression de la taxe sur le foncier bâti, doit ainsi être abondé afin de venir en aide aux départements les plus touchés. Le fonds sera abondé par une dotation de 100 M€ de la part de l'Etat.

Cette mesure n'est pas suffisante pour stabiliser les finances départementales qui doivent être revues en profondeur. Multiplier les rustines financières ne leur permettra pas d'assurer un équilibre, et encore moins de passer le mur d'investissements climatique.

## Et la transition écologique ?

Le projet de loi de finances pour l'année 2024 augmente les crédits consacrés à la planification écologique de 7 Md€ par rapport à 2023, portant le total des dépenses favorables à l'environnement à 40 Md€. Le total des engagements de l'État et des opérateurs augmentera de 10 Md€ par rapport à 2023, compte tenu du décalage entre l'engagement des dépenses et leurs décaissements. Pour rappel, le Rapport Pisani-Ferry-Mahfouz chiffre à 60 Md€/an les besoins d'investissements supplémentaires en faveur de la transition écologique. L'effort de l'Etat est donc à souligner mais reste encore insuffisant.

## Un soutien accru aux PCAET

Avec mon collègue Ronan Dantec, nous avons fait voter au Sénat la création d'une dotation de fonctionnement bioclimatique de **4€ par habitant**. Ce fond expérimental, adossé à la DGF, se portait à hauteur de 200 M€. Finalement, le gouvernement n'a pas conservé ce fonds, mais a préféré réserver une enveloppe de 250 M€ au sein du Fond vert et fléchée vers les plans climat-air-énergie territoriaux (PCAET).

## Mesures financières en bref

- **Fonds de soutien aux activités périscolaires** : voté par le Sénat et appuyé par la mobilisation des élus locaux, les crédits du fonds ont été conservés pour l'année 2023 - 2024. Cependant, sa suppression définitive sera remise sur la table pour l'année 2025.
- **Amendement AirBnB** : retenu par erreur par le Gouvernement, l'abattement sur la fiscalité des meublés de tourisme est réduit à 30%, et non 50% comme le souhaitait le projet de loi initial. C'est une mesure qui doit contrer l'invasion de meublés de touristes à l'heure de la crise du logement.
- **Logements vacants** : Une compensation par l'État (24,7 M€ en 2024) est mise en place au profit des communes et intercommunalités à fiscalité propre qui percevaient jusqu'à présent la taxe d'habitation sur les logements vacants (THLV) et, qui, dans le cadre de la réforme du périmètre des zones tendues, perdront cette ressource.



## Projet de loi de financements de la Sécurité Sociale (PLFSS)

Des avancées pour la santé et le social :

- **Gratuité des préservatifs** pour les moins de 26 ans sans prescription.
- **Gratuité des protections périodiques** pour les moins de 26 ans ou bénéficiaires de la complémentaire santé solidaire (CSS).
- Meilleure articulation **des droits à la CSS avec certains minima sociaux**.

Des problématiques qui persistent :

- **Budgets insuffisants** ne tenant pas compte ni de l'inflation, ni des besoins des professionnels.
- **Ponction dans les caisses de l'Unédic** pour financer la réforme « France travail ».
- **Atteintes à la branche AT-MP** : avec notamment un durcissement de la procédure de contrôle des arrêts maladies qui peut être demandée par l'employeur, et **la limitation de la durée des arrêts de travail prescrits en téléconsultation**.

## MON AMENDEMENT POUR LES DÉPARTEMENTS

"Premier amendement, première adoption : le Sénat a voté mon amendement consistant à augmenter la participation de l'Etat dans la prise en charge de l'Allocation personnalisée d'autonomie (APA), qui est versée aux personnes âgées pour prendre en charge leur dépendance. L'enveloppe de 250 M€ soulagera les finances des départements à hauteur de 2,5M€ en moyenne."

## Mes amendements votés au Sénat mais écartés par le 49.3

- **Pour garantir que les collectivités locales** ne subissent aucune perte financière, l'idée est de modifier l'exemption de la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties (TFPB) en une réduction d'impôt. Avec cette réduction d'impôt, l'État prend en charge intégralement le manque à gagner subi par les collectivités locales. Il est considéré comme inacceptable que les collectivités perdent des recettes de manière unilatérale sans que l'État compense ces pertes.
- **La fusion de la taxe sur les logements vacants** et la taxe d'habitation permet d'apporter de nouvelles recettes aux budgets locaux, simplifier la fiscalité, neutraliser les optimisations du statut d'occupation, et faciliter le travail des services fiscaux. Cette réforme, préconisée par différentes instances, vise à résoudre les problèmes liés aux logements vacants, considérés comme des obstacles majeurs à la sobriété énergétique du parc immobilier et à la réduction de l'empreinte carbone.
- **Prolongation de la durée de garantie de la dotation particulière** élu locaux (DPEL) jusqu'au deuxième renouvellement général du conseil municipal après la création de la commune nouvelle.

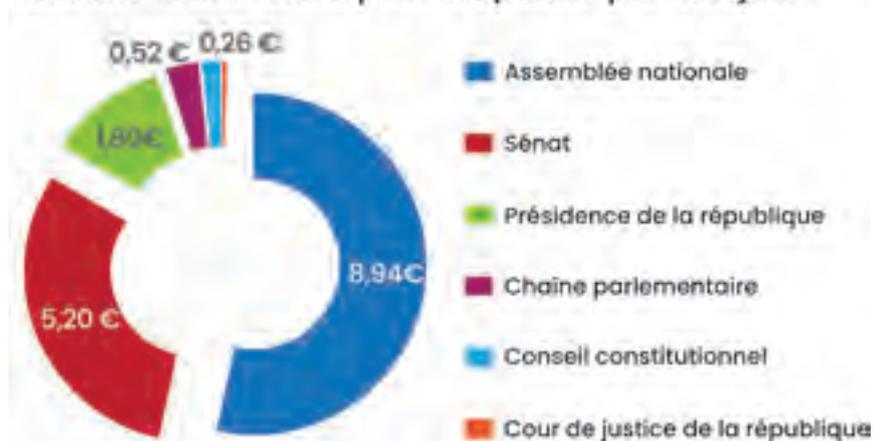
## Rapport « Pouvoirs publics »

Mon rapport « Pouvoirs publics », déposé le 23 novembre 2023, détaille les dotations attribuées à la présidence de la République, aux assemblées parlementaires, au Conseil constitutionnel et à la Cour de justice de la République. Malgré des efforts de maîtrise des dépenses, les dotations ont augmenté en 2022 et 2023, avec des hausses de 4,90% pour la présidence de la République, 3,35% pour l'Assemblée nationale et 2,28% pour le Sénat. En 2024, les crédits demandés augmentent de 5,69%, principalement en raison de l'inflation persistante et d'importants investissements patrimoniaux. La hausse des dotations varie selon les institutions, avec une augmentation notable de 10,96% pour la présidence de la République, 6,42% pour l'Assemblée nationale, 2,07% pour le Sénat et 34,86% pour le Conseil constitutionnel.

Le coût par Français des institutions de la mission «Pouvoirs publics» est estimé à environ **16,50€ par an**. Je travaille à la construction d'**indicateurs pour mieux comparer** d'autres organismes équivalents en Europe pour informer davantage les citoyens sur la qualité des institutions. En matière environnementale, je salue les plans de transition énergétique et écologique des pouvoirs publics mais **je regrette l'absence de budgets verts**. Les institutions, confrontées à l'entretien de leur patrimoine historique, ont augmenté leurs dépenses d'investissement. Pour éviter l'épuisement des réserves, des hausses de dotations sont nécessaires, et le maintien d'un haut niveau d'investissement constitue une préoccupation à moyen terme.

Retrouvez mon rapport à ma permanence parlementaire ou en ligne <https://www.senat.fr/rap/l23-128-323/l23-128-323-syn.pdf>

## Coût des dotations aux pouvoirs publics par Français



Source : commission des finances du Sénat

## Ticket restaurant :

Acheter de la farine, du riz, des escalopes de poulet ou des légumes avec ses tickets restaurants va continuer à être possible. Le texte, présenté par le gouvernement comme une mesure de lutte contre l'inflation toujours élevée, a été adopté. Pressés par le temps alors que le dispositif devait s'éteindre fin 2023 si aucune modification législative n'intervenait, les parlementaires de la Haute assemblée ont conservé la même version rédactionnelle que celle adoptée par l'Assemblée nationale fin novembre. Néanmoins, aucune garantie n'est apportée quant à la fin de ce mécanisme d'exception.

## Secrétaires de mairie : un travail essentiel en quête de reconnaissance

La grande majorité des secrétaires de mairie sont des femmes (94%), elles accomplissent un rôle crucial dans les communes rurales. Malgré cela, la profession fait face à des difficultés de recrutement et à un manque de reconnaissance. Actuellement, 2 000 postes de secrétaire de mairie sont vacants, et entre 8 000 et 13 000 postes devront être renouvelés d'ici 2030, avec 60% des secrétaires de mairie ayant plus de 50 ans en 2022. La proposition de loi, adoptée à l'unanimité, vise à favoriser la promotion interne, à reclasser le métier en catégorie B et à rebaptiser le poste en «secrétaire général de mairie».

## Réemploi des Véhicules : Une proposition de loi pour des mobilités durables

Cette proposition de loi, issue de mon groupe au Sénat, vise à favoriser le réemploi des véhicules, une réponse pertinente aux enjeux de mobilités durables et solidaires. La proposition met en lumière le potentiel inexploité des véhicules remis grâce à la prime à la conversion, offrant une opportunité de mobilité aux 13,3 millions de Français en situation de précarité. Adoptée à l'unanimité, la loi prévoit la remise des véhicules aux Autorités de l'Organisation des Mobilités, une évaluation du dispositif, et un soutien au développement du retrofit. Une avancée majeure vers des mobilités inclusives, durables, et économiquement accessibles.

## Prison interdépartementale

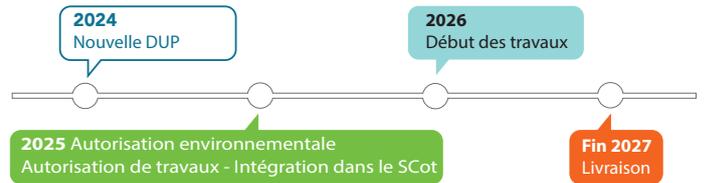
### Prison de Loire-Authion : Un nouveau cap après de nombreux obstacles

Le récent comité de pilotage, tenu le 9 novembre, a marqué un moment clé dans le projet de restructuration de la future prison de Loire-Authion, dont la conclusion est prévue à la fin de l'année 2027. Lancée en 2010 pour remédier à la surpopulation carcérale à Angers, le projet a d'abord fait face à des incertitudes quant à son emplacement, finalement fixé à Brain-sur-l'Authion. La consultation publique de janvier à mars 2022 a été cruciale, permettant d'aborder des préoccupations majeures telles que la nécessité de repenser l'urbanisme, les mobilités et les politiques sociales locales.

De loin le plus gros investissement public du département depuis des décennies, il était attendu que les collectivités (Région, Angers Loire Métropole) ayant pour compétence l'aménagement du territoire pilotent ce dossier quant à son insertion dans notre bassin de vie. Manifestement, elles ont largement fait défaut.

J'ai ainsi demandé au nouveau Préfet que l'Etat reprenne la main sur ce volet pour éviter la conflictualisation entre les parties prenantes, y compris judiciaire. Le report de la DUP s'inscrit dans ce cadre, et la nomination de l'Agence Nationale de Cohésion des Territoires (ANCT) va permettre de définir une feuille de route pour chacun. Cette nouvelle apporte une lueur d'optimisme pour l'avenir de notre territoire en mutation.

**Prochaine étape :** Un nouveau comité de pilotage se réunira le 31 janvier prochain.



Le futur emplacement de la prison de Loire-Authion

### Les chiffres clés du projet

<b>850</b> PLACES DE DÉTENTION	<b>230 M€ TTC</b> MONTANT DE L'OPÉRATION TOUTES DÉPENSES CONFONDUES	<b>50 000 m<sup>2</sup></b> SURFACES DE PLANCHER
<b>540</b> PERSONNELS	<b>350 à 600</b> COMPAGNONS DE CHANTIER	<b>10 ha</b> EMPRISE EN ENCEINTE
	<b>90 000 h</b> 600h/M€ D'INSERTION PAR L'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE	<b>17 ha</b> EMPRISE PROJET
		<b>28 ha</b> EMPRISE DUP (AVANT DÉSSERTE)

### Une question écrite posée sur la gendarmerie

Sans réponse claire de la part de la Direction de la Sécurité Publique, j'ai questionné par écrit le Ministre de l'Intérieur si les effectifs allaient être augmentés à la gendarmerie de Brain-sur-l'Authion, au-delà de l'augmentation prévue pour le bon fonctionnement du centre pénitentiaire.

**Augmenter ces effectifs à destination de la population est un réel enjeu pour faciliter l'acceptation de ce centre et compenser son implantation sur le territoire.**



## PARNAY

Explorez le charme viticole de Parnay, intégrée à l'agglomération saumuroise. Avec une population de 400 habitants, Parnay occupe 650 hectares et est une place centrale dans le vignoble renommé du Saumur-Champigny. Les vignobles bordant les rives classées au patrimoine mondial de l'UNESCO offrent une expérience visuelle magnifique.

Outre ses vins de qualité, la commune attire par son patrimoine historique, comprenant le château de Parnay et son église du XV<sup>e</sup> siècle, nichés sur le coteau. Aux bords de la Loire, Parnay offre des balades pittoresques, faisant d'elle une escale incontournable. Avec une atmosphère conviviale et neuf domaines viticoles renommés, Parnay célèbre le mode de vie viticole. Une destination à explorer pour les amateurs de vins et d'authenticité dans un cadre idyllique.

Eric Lefièvre nous fait part de son « expérience d'élus et des projets de sa commune ».

## Interview : Eric Lefièvre

### Q : Pouvez-vous nous décrire votre parcours ?

**Eric LEFIEVRE** : J'ai commencé ma carrière en tant que projeteur dans un cabinet d'architecte. En 1989, j'ai intégré EDF, où j'ai travaillé sur la gestion des réseaux gaz et électrique sur le territoire. En 2012, j'ai rejoint la DIR Immo Ouest, en charge de la gestion des bâtiments hors centrales nucléaires. J'ai pris ma retraite en janvier 2023 et suis désormais peintre amateur. J'ai emménagé à Parnay en 1999 et suis devenu Conseiller municipal en 2008, puis Maire en 2013 et réélu en 2020.

### Q : Quels sont les projets de votre commune ?

**Eric LEFIEVRE** : Nous avons plusieurs projets en cours, notamment la vitalisation des abords de la départementale, à l'instar de l'implantation d'une boulangerie via un investissement privé, l'achat d'un vieux moulin transformé en salle polyvalente, la restauration du clocher et de la nymphe près de l'église pour créer un pôle touristique, et la création de 30 parcelles pour attirer des familles face au manque de surface constructible. Un projet privé photovoltaïque de 25h et 40MW est en cours. Nous travaillons également sur le remplacement de la chaufferie de la mairie et de l'école, et sur un projet œnotouristique de grande envergure.



### Q : Comment travaillez-vous avec votre équipe municipale ?

**Eric LEFIEVRE** : La collaboration au sein de l'équipe est essentielle. Nous sommes neuf élus sur onze, et nous travaillons en étroite collaboration pour mener à bien nos projets. La communication et la répartition claire des responsabilités sont fondamentales pour une gestion efficace.

Didier Chevrolier, Eric Lefièvre, Grégory Blanc





Parnay, village accueillant dans le vignoble Saumur Champigny

**Q : Comment Parnay s'inscrit dans la dynamique de l'agglomération saumuroise ?**

**Eric LEFIEVRE :** Nous sommes confrontés à la réalité d'être une petite commune avec peu de moyens. On aimerait s'inscrire davantage dans la dynamique de l'agglomération saumuroise, mais nous ressentons parfois un manque de support. Un cabinet d'étude de subvention serait bienvenu pour nous aider à préparer nos dossiers et maximiser les opportunités offertes par l'agglomération.

**Q : Quels conseils pourriez-vous donner à d'autres élus siégeant dans des petites communes comme la vôtre ?**

**Eric LEFIEVRE :** Mon conseil principal serait d'être à l'écoute et de ne pas hésiter à demander de l'aide. Il ne faut pas subir la fonction, mais la faire avec passion. Il est crucial de ne pas être dans le sacrifice, mais dans le service de l'intérêt général. On peut parfois se sentir seul, mais il faut savoir à quelle porte frapper pour trouver le soutien nécessaire.

## Les pistes de subvention pour la chaudière de Parnay

**1- Le Fonds Vert :** le Fonds Vert peut subventionner les travaux de remplacement d'équipements qui ciblent notamment la production de chauffage. Pour être éligible, le projet doit en premier lieu entraîner une réduction de 30% d'émission de GES. C'est un critère qui peut facilement être atteint si une commune veut se débarrasser d'une vieille chaudière fonctionnant au fioul.

**2- La DSIL et la DETR :** La dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) et la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) peuvent être mobilisées pour changer une chaudière. En 2023, 3 projets de changement de chaudière ont été subventionnés sur le territoire des Pays de la Loire, à hauteur de 35% minimum.

**3- L'ADEME :** L'Agence de la transition écologique subventionne également l'installation d'équipements thermiques, à condition que ce soient des équipements biomasse. C'est une piste à ne pas écarter, notamment car les chaudières alimentées par du bois entrent dans le dispositif.

### Aides-territoires, un outil en développement qui doit être connu des décideurs locaux

Les aides en ingénierie et les subventions délivrées par l'Etat et ses établissements sont répertoriées sur le site : <https://aides-territoires.beta.gouv.fr/>.

Encore en cours de développement, ce site constitue une première piste utile dans la recherche de subventions.

## Région

Jean-Louis BELLARD, conseiller régional.



### Zéro Artificialisation Nette (ZAN) : la Conférence régionale devra avoir une approche holistique de la question

Le 6 novembre dernier, Nous étions nombreux, parlementaires, maires, conseillers départementaux et régionaux à assister à la réunion d'information organisée au centre Jean Monnier (Angers) par la Région. A ce stade, les éléments dévoilés restent superficiels et étaient déjà connus de la plupart d'entre nous. Cela a cependant été l'occasion pour nous, lors de la session de décembre, de réaffirmer auprès de la présidente notre vision de l'application de cette mesure qui en tant qu'élus **bousculent nos habitudes, nos certitudes et notre approche de l'urbanisme.**

Dans la mise en œuvre du ZAN, la Région ne saurait se contenter d'accompagner les collectivités dans **la répartition de surfaces constructibles.** L'identité des villes, leur caractère, leur patrimoine, leur potentiel économique, leur situation à l'égard du logement ainsi que la trajectoire passée dans la gestion des surfaces artificialisées doivent être pris en compte dans la démarche. **Les potentialités agricoles, les impacts sur la biodiversité et la ressource en eau** ne sauraient en aucun cas être écartés.

Il est important de répondre d'abord aux enjeux liés à la préservation des espaces naturels et agricoles. C'est d'ailleurs l'objectif et l'esprit de la loi. C'est au regard de ces enjeux, qui présentent des spécificités propres à chaque territoire, que les équilibres doivent être regardés. La Conférence régionale de gouvernance de la politique de réduction de l'artificialisation des sols devra se saisir de l'ensemble de ces éléments et rendre une « copie » qui ne se contente pas de répartir des surfaces à artificialiser.



Alors que le défi du renouvellement des générations pèse sur notre agriculture, nous serons vigilants quant à la prise en compte des spécificités agricoles, hydrologiques et naturelles des territoires dans la mise en œuvre du ZAN.

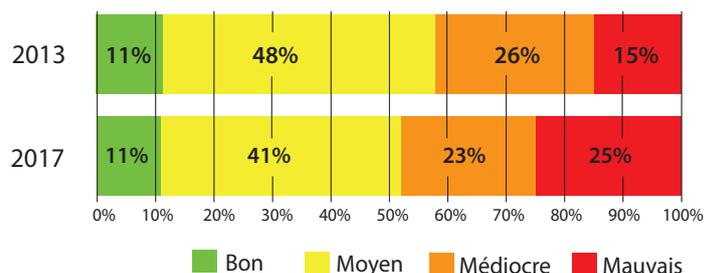


### La qualité des masses d'eau nécessitera des mesures plus ambitieuses

Concernant la protection des masses d'eau, nous avons alerté la représentation régionale sur le caractère insuffisant des mesures agro-environnementales et climatiques pour atteindre les objectifs de qualité de l'eau. La seule solution pour être capable d'assurer aux ligériens une alimentation en eau de qualité dépourvue de trace de pesticides, c'est de mettre en œuvre le « zéro phyto » sur les périmètres rapprochés de captage. Tout le monde est d'accord sur le constat et pourtant nous ne passons pas à l'action. Nous avons demandé à la majorité régionale de faire preuve de courage. C'est possible.

Face au changement climatique, il est urgent de s'attaquer en profondeur à la qualité et aux usages de l'eau.

### Évolution de l'état des masses d'eau en Pays de Loire



Source : DREAL (Pays de la Loire)



## Département

A la rencontre d'Elodie JEANNETEAU, nouvelle conseillère départementale du canton ANGERS 7.

### Q : Pouvez-vous nous présenter votre parcours avant de devenir conseillère départementale ?

**Elodie JEANNETEAU** : En 2009, j'ai choisi de suivre un cursus de droit - contre l'avis de mon père ! J'ai rapidement su que je voulais devenir avocate. A la fin de mon master suivi à Paris, j'ai réussi l'examen du barreau. Attachée à l'Anjou, je me forme au métier au sein d'un cabinet d'Angers. Rapidement intéressé par le droit des étrangers, je m'installe quelques mois plus tard, en 2018, à mon propre compte. C'est à ce moment que j'ai lancé ma chaîne youtube de conseil en droit des étrangers, chaîne qui a plutôt bien marché !

### Q : Et votre parcours politique ?

**Elodie JEANNETEAU** : A côté de mes fonctions professionnelles, j'ai rapidement voulu aller plus loin et changer le système de l'intérieur. C'est pourquoi je me suis engagée en tant que militante au sein du Parti Europe Ecologie - Les Verts. Et c'est en 2021 que je touche du doigt le Département en devenant la remplaçante de Marie-France RENOUE sur le canton Angers 7 puis conseillère départementale titulaire depuis octobre dernier.

### Q : Quelles sont vos missions au sein du Département de Maine-et-Loire ?

**Elodie JEANNETEAU** : J'ai fait le choix de siéger au sein de la minorité départementale "l'Anjou en Action". Mes collègues du groupe ont accepté de revoir les missions de chacun pour que je puisse siéger au sein de commissions pour lesquelles j'ai une appétence : je siège donc au sein de la Commission Transition Écologique et la Commission Enfance-Famille. C'est beaucoup de travail en tant que nouvelle, mais je pense que je m'en sors plutôt bien.

### Q : En effet, découvrir l'institution départementale ne doit pas être une mince affaire. Quelle est votre stratégie pour appréhender ses missions et les enjeux du territoire ?

**Elodie JEANNETEAU** : Il n'y a pas de secret, j'ai dû me mettre immédiatement au travail. C'est la seule solution pour faire avancer les dossiers. A côté, j'ai organisé et j'organise toujours des rencontres avec les partenaires du territoire (maires, chefs de centres de secours, principaux de collèges, ...) afin de cerner les enjeux qu'il rencontre. Et surtout, je multiplie mes déplacements sur le canton afin d'être au plus près des habitants. C'est du travail, mais j'y prends du plaisir !

## L'Anjou en Action présente ses orientations en faveur de la transition écologique

Nous avons averti la majorité à plusieurs reprises qu'il nous fallait investir plus tôt lorsque le contexte était favorable. Désormais, les finances du Département seront moins positives, les taux d'emprunt sont plus hauts, ... Nous allons devoir fixer des priorités pour guider nos arbitrages. Selon notre groupe, ces priorités sont :

- **Nos compétences obligatoires** (protection de l'enfance, personnes âgées, handicap, RSA, collèges, ...) et celles en lien avec les publics dont nous avons la charge.
- **La transition écologique et climatique** : nous devons avoir une approche globale, transversale et nous fixer une trajectoire pluriannuelle structurante. Nous devons pouvoir être ambitieux sur le sujet et pouvoir mesurer si nos actions ont été à la hauteur des enjeux.

Dans ce cadre, nous avons demandé le report du Plan d'adaptation au changement climatique qui nous semble bien incomplet au regard des enjeux : pas de chiffrage, pas d'indicateurs précis, compilation de bonnes attentions, ... Nous avons demandé qu'il soit reporté et complété pour le débat d'orientations budgétaires, d'autant plus qu'il n'a pas été discuté en commission. D'ici là, notre groupe travaille sur des axes de travail, qui soit sont déjà portés par le Département mais que nous devons approfondir, soit à développer parce qu'ils ne sont pas portés par la Collectivité :

1. Construire une trajectoire financière pluriannuelle verte
2. Vers un patrimoine autosuffisant
3. Aménagement du territoire : vers des infrastructures à la hauteur des enjeux
4. Renforcer une stratégie de préservation de nos ressources naturelles
5. La sécurité à l'heure des crises
6. Mieux se nourrir sur le territoire

**Notre groupe diffusera des propositions fondées sur ces axes en prévision du cycle budgétaire 2024.**

Jocelyne MARTIN - Coprésidente du groupe



# Restons en contact



**Samuel Besnard**  
Collaborateur au Sénat

Fort d'une solide expérience dans le conseil, j'ai occupé des responsabilités professionnelles variées dans les secteurs public et privé, avec un focus particulier sur l'urbanisme, l'environnement, l'énergie et les transports. Mon parcours inclut des rôles de collaborateur parlementaire au Sénat, de collaborateur du maire de Paris, de directeur de cabinet au sein d'une communauté d'agglomération, et de directeur de la prospective dans le secteur privé. Samuel est Conseiller départemental du Val-de-Marne et Maire-adjoint à Cachan.

01 42 34 49 94

[s.besnard@clb.senat.fr](mailto:s.besnard@clb.senat.fr)



**Ibrahim Chenouf**  
Collaborateur en Maine-et-Loire

Ingénieur spécialisé en énergies et en management de projet chez EDF, Ibrahim a souhaité réorienter son parcours professionnel. Engagé dans des associations et syndicats de défense de la jeunesse, de justice sociale et environnementale, Ibrahim combat les inégalités sociales. Il a tout d'abord été un membre actif de la campagne sénatoriale avant de rejoindre l'équipe parlementaire. Il est par ailleurs Conseiller municipal de la Ville de Saumur.

06 29 20 50 57

[i.chenouf@clb.senat.fr](mailto:i.chenouf@clb.senat.fr)



**Arthur Salviac**  
Collaborateur en Maine-et-Loire

Juriste de formation. Spécialisé en droit public, avec de solides connaissances en finances publiques locales, en droit des assemblées et en statut de l'élu. Arthur a commencé à travailler au sein du groupe minoritaire du Conseil départemental. Il fait désormais partie de l'équipe et conserve une part de temps de travail au sein du groupe l'Anjou en Action pour coordonner le travail de Grégory Blanc au Sénat et au Département.

06 08 50 40 28

[a.salviac@clb.senat.fr](mailto:a.salviac@clb.senat.fr)

## La permanence à Angers



## Retrouvez Arthur et Ibrahim dans notre permanence :

Permanence de Grégory Blanc

6 rue Martin Luther King  
49000 ANGERS

Contact

[permanence@gregoryblanc.fr](mailto:permanence@gregoryblanc.fr)

## Agenda

*Soirée des Vœux*

Je vous invite à me rejoindre pour la traditionnelle soirée des vœux

**Lundi 29 janvier 2024** à partir de 18h30

**Salle sainte-Cécile** (rue de la Mairie) **Le Plessis-Grammoire**

## Formez-vous !

Le réseau des élus divers gauche vous propose les formations suivantes :

- **Vendredi 23 février 2024 :**  
Rôle de l'élu et relation avec les administrations
- **Vendredi 24 Mai 2024 :**  
Management des équipes  
Les fondamentaux des élus d'opposition
- **Vendredi 05 juillet 2024 :**  
Les fondamentaux d'une politique environnementale
- **Vendredi 18 Octobre 2024 :**  
Finances locales, principes et modalités

Envie de participer ? Contactez Ibrahim Chenouf qui pourra vous inscrire.

